

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****Le Groupe Renault lance le plan d'actionnariat salarié 2018  
« Share the Future »**

**Boulogne-Billancourt, 18/06/2018 – Le Groupe Renault annonce ce jour la mise en œuvre de « Share the Future », une opération d'actionnariat salarié dans le cadre de la cession, intervenue en novembre 2017, d'actions Renault détenues par l'Etat français.**

Le Conseil d'administration de Renault S.A. a décidé le 15 février 2018 le principe d'une opération d'actionnariat salarié par cession d'un maximum de 1 400 000 actions existantes Renault cédées par l'Etat à Renault S.A. conformément à l'arrêté du 2 novembre 2017, représentant 10% des titres cédés par l'Etat au secteur privé en vertu du même arrêté. Les modalités de l'opération ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 15 juin 2018.

Cette opération est réservée aux salariés qui justifient d'une ancienneté d'au moins 3 mois au dernier jour de la période de souscription dans l'effectif de l'entreprise, de l'une de ses filiales françaises ou de certaines de ses filiales étrangères détenues majoritairement directement ou indirectement, aux retraités, ainsi qu'aux anciens salariés qui justifient d'un contrat ou d'une activité rémunérée d'une durée accomplie d'au moins cinq ans avec l'entreprise ou ses filiales françaises, qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. L'opération se déroulera dans 10 pays.

L'offre comprendra, dans le cadre d'un plan d'épargne de groupe, une formule dite « classique » et, sous réserve de la réglementation locale, une formule dite « à effet de levier » avec garantie de l'apport personnel en euro. Elle sera réalisée, sous réserve de la réglementation et/ou de la fiscalité locale, par l'intermédiaire de deux Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE), ou en direct. Sous réserve de la modification des règlements des plans d'épargne de groupe dans le cadre desquels l'opération sera faite, un abondement sera proposé pour les deux formules proposées.

Les actions offertes sont des actions ordinaires, cotées sur Euronext Paris (Compartiment A), portant jouissance courante. Etant acquises dans le cadre d'un plan d'épargne de groupe, elles seront soumises à une période de détention obligatoire de 5 ans, s'achevant le 31 mai 2023, sous réserve des cas de déblocage anticipés prévus par la réglementation. Les droits de vote seront exercés directement par les actionnaires ou porteurs de parts.

Le prix de cession des actions devrait être fixé le 7 septembre 2018 par le Président-Directeur général de Renault S.A. sur délégation du Conseil d'administration. Il comportera une décote de 20% par rapport au prix de référence déterminé sur la base de la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture sur le marché d'Euronext Paris précédant le jour de cette décision.

Sous réserve de la décision du 7 septembre 2018, la période de souscription s'étendra du 18 septembre au 2 octobre 2018. La livraison des actions interviendrait le 7 novembre 2018 au plus tard.

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront consulter la brochure d'information et les autres documents mis à leur disposition et/ou s'adresser à leur responsable Ressources Humaines. Les anciens salariés éligibles doivent s'adresser à leur teneur de compte conservateur de parts pour obtenir les modalités de souscription à l'offre.

## Opérations de couverture

La mise en place de l'offre à effet de levier est susceptible de générer de la part de l'établissement financier contrepartie de l'opération d'échange (Crédit Agricole CIB) - et éventuellement d'autres établissements financiers contreparties de Crédit Agricole CIB - des opérations de couverture (en particulier achats et ventes d'actions, prêts-emprunts d'actions et conclusion d'options d'achat), notamment avant la mise en œuvre de l'opération (à compter de la publication du présent communiqué et pendant la période de fixation du prix de référence) et pendant toute la durée de l'opération.

## Autres informations

Ce communiqué est établi conformément à l'exemption de publication d'un prospectus de l'article 4(1)(e) de la Directive Prospectus Européenne 2003/71/CE telle que modifiée. Il constitue le document requis pour répondre aux conditions d'exemption de publication d'un prospectus telles que définies par la Directive Prospectus Européenne 2003/71/CE modifiée, transposée en droit interne de chaque état membre de l'Union Européenne, et concernant le droit français, les articles 212-4(5°) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et de l'article 19 de l'instruction n°2016-04 du 21 octobre 2016 modifiée le 15 janvier 2018. Il constitue également le communiqué requis à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF.

## Mention spécifique pour l'international

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Renault. L'offre d'actions Renault réservée aux salariés sera réalisée dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une dispense d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre, lorsqu'une telle procédure est requise.

Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées, les autorisations obtenues, et les procédures de consultation ou information des représentants du personnel effectuées.

Le présent communiqué n'est pas destiné et ne doit pas être copié ou adressé aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle dispense ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrement, notification, consultation et/ou information requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues. Ceci concerne en particulier le Maroc où des formalités sont à cette date toujours en cours auprès des autorités, mais pourrait également concerner d'autres pays.

## A propos du Groupe Renault

Constructeur automobile depuis 1898, le Groupe Renault est un groupe international présent dans 134 pays qui a vendu près de 3,76 millions de véhicules en 2017. Il réunit aujourd'hui plus de 180 000 collaborateurs, dispose de 36 sites de fabrication et 12 700 points de vente dans le monde. Pour répondre aux grands défis technologiques du futur et poursuivre sa stratégie de croissance rentable, le groupe s'appuie sur son développement à l'international. Il mise sur la complémentarité de ses cinq marques (Renault, Dacia, Renault Samsung Motors, Alpine et LADA), le véhicule électrique et son alliance unique avec Nissan et Mitsubishi. Avec une nouvelle écurie en Formule 1 et un engagement fort en Formule E, Renault fait du sport automobile un vecteur d'innovation et de notoriété de la marque.

## Contact

Pour toute question relative à la présente opération, les anciens salariés et retraités éligibles doivent s'adresser à leur teneur de compte conservateur de parts. Les salariés seront informés des modalités de souscription à l'offre par voie de communication interne.

### CONTACT MEDIAS :

Delphine Dumonceau  
Relations presse corporate  
+33 6 09 36 40 53  
[delphine.dumonceau-costes@renault.com](mailto:delphine.dumonceau-costes@renault.com)

Céline Furet  
Attachée de presse Manufacturing / RH  
[celine.furet@renault.com](mailto:celine.furet@renault.com)